REGLEMENT
DU 1ER CHALLENGE CYCLISTE CADET
DU PAYS D'ANCENIS

Clubs organisateurs : **VC Ancenis** **www.vcancenis.fr**
VS Mésanger **www.velo-sport-mesanger.fr**

Organisation :
Une association peut être éligible à l'organisation du challenge, si celle-ci organise au moins une course cadet sur le Pays d'Ancenis et qu'elle participe à la dotation du challenge.

Objectifs :
Attirer le plus grand nombre de coureurs cadets sur nos organisations.
Fédérer les communes participantes.

Epreuves :
Courses ouvertes à tous les compétiteurs de la catégorie CADET sur les compétitions de :

Bonnoeuvre	6 mars 2016
Mésanger	17 avril 2016
Saint Géréon	12 juin 2016
Couffé	4 septembre 2016
Ancenis	18 septembre 2016

Récompenses :
Dotation de 400 euros de prix récompensant les 20 premiers du challenge :
75 – 55 – 40 – 30 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 - 5 euros
1 trophée pour les 3 premiers
1 maillot pour le leader du classement général après chaque épreuve qui sera porté lors de l'épreuve suivante.

Attributions :
Les 20 premiers cadets de chaque course se verront attribuer :
30 – 25 – 21 - 19 - 17 - 15 – 14 - 13 – 12 - 11 – 10 – 9 - 8 – 7 - 6 – 5 - 4 - 3 – 2 - 1 points
Tous les classements seront comptabilisés et cumulés à l'issus de chaque épreuve.
En cas d'égalité pour la 1er place et les places suivantes, les coureurs seront départagés par le nombre de victoires.
En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du nombre de place de 2ème, 3ème et ainsi de suite.

Cérémonie
La remise des récompenses aura lieu lors d'un vin d'honneur vers 18h30 après la dernière compétition à Ancenis le 18 septembre 2016.